



Spécial INFO

Commune de Niderviller

Arrêté préfectoral n° 56 : sécheresse et usages de l'eau potable

La Préfecture nous signale que nous sommes en situation d'alerte sécheresse jusqu'au 15 septembre 2018. L'arrosage des jardins, des pelouses, des massifs floraux, des potagers, des espaces verts et des espaces sportifs est interdit de 11h à 18h. Le lavage des véhicules (sauf dans les stations professionnelles) et le remplissage des piscines privées sont interdits. Le lavage des voies publiques, des façades, terrasses et des immeubles est interdit. Ces interdictions s'appliquent, qu'il s'agisse d'eau provenant du réseau d'alimentation public, de prélèvements dans les cours d'eau ou leur nappe d'accompagnement (nappe en équilibre avec les rivières), et de puits personnels.

Ouverture d'un Cabinet de soins - 1A, Rue des Vosges

Nous vous informons qu'à partir du 03 septembre 2018, une équipe formée de masseurs-kinésithérapeutes et d'infirmières sera à votre disposition pour apporter leurs compétences dans les prises en charge rééducatives, orthopédiques, post-chirurgicales, gériatriques, pédiatriques, neurologiques et cardio-respiratoires.

Les soins pourront se pratiquer en cabinet ou à domicile. Cette structure accueillera prochainement, un espace de balnéothérapie.

Pour toutes prises de rendez-vous, veuillez contacter le 03.87.25.17.41

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Le secrétariat de la Mairie ainsi que l'agence Postale Communale seront fermés le lundi 1er octobre 2018 en raison de la fête patronale.

Compteurs d'Eau

Le relevé des compteurs d'eau s'effectuera la 2ème quinzaine d'octobre. Les factures seront émises mi-novembre avec un délai de paiement d'un mois.

Rentrée des classes

La rentrée des classes aura lieu lundi 3 septembre à 08h15. Vous trouverez (dès sa parution) la répartition des élèves par classe sur le site internet communal (www.Niderviller.fr / *Vivre à Niderviller* / *La vie scolaire*).

Pour l'accueil périscolaire : foyerdesjeunes@wanadoo.fr ; tph 03 87 03 50 10

Location appartement :

Un appartement F3, comportant cuisine équipée, salle à manger, 2 chambres, salle de bains avec WC est à louer au 1er étage de la Poste. Le loyer est de 470 € + charges 18 € par mois.

Renseignements : en Mairie au **03 87 23 80 02**

Le 9 septembre : découverte du Patrimoine religieux par l'APN

- 10h30 : messe solennelle.
- 12h00 : remise à l'APN du tableau de Delphine de Custine peint par N. ULUKAYA,
- 13h00 : Déjeuner dans la cour de l'école,
- 14h00 : visite commentée de l'église (JP BERLOCHER) et de l'orgue (JP KERN).

Le 16 septembre : journée du Patrimoine par l'APN

- 9h00 : départ groupé du complexe de salles pour une découverte de la tombe mystérieuse dans la forêt (6,5 km).
- 12h00 : déjeuner au complexe de salles sur réservation.
- 14h30 : visite commentée de la tuilerie et de l'atelier de fabrication de la faïencerie.

Du 20 au 23 septembre : la Péniche Grand Est

Ancrée au port du Tannenheim, elle vient à votre rencontre. Au programme : concerts, spectacles, expositions, cinéma de plein air, ateliers, métiers d'art, rencontres sur des thématiques économiques, touristiques, gastronomiques, patrimoniaux...

Le samedi 29 et dimanche 30 septembre : grande fête patronale



Elle aura lieu au complexe de salles avec manèges, auto-box, stands divers, etc.

LE DIOUK'S BAND organisera avec l'orchestre : " **Ma Bonne Étoile**"

- le samedi 29 septembre à partir de 21 h une soirée dansante au prix de 5 €,
- le dimanche 30 septembre à partir de 15h une après-midi dansante (*entrée gratuite*).

(Restauration : pizza/flamm et grillades à partir de 18h les deux jours)

Nouveaux horaires iSi tad Couronne à compter du 27 août ;

du lundi au samedi sur appel gratuit au : 0 800 71 06 36

Départ Niderviller vers Sarrebourg : 06h25, 08h10, 13h35, 17h25

Départ Sarrebourg vers Niderviller : 12h10, 15h00, 16h40, 18h15, 19h00

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'Agence iSibus : 0 800 71 06 36

Brioche de l'amitié

La vente des brioches de l'amitié au profit de l'Association des Amis et des Parents d'Enfants Handicapés (APEI) de la région de Sarrebourg, aura lieu le vendredi 5 octobre et le samedi 6 octobre 2018.

Merci par avance pour votre générosité ainsi qu'à tous les bénévoles, associations et élus qui participent à cette collecte.

Vallée de la Bièvre en fête 2018 (3ème édition)

Nous vous informons que l'Amicale du Conseil Municipal et le collectif d'Associations de NIDERVILLER, soutenus par l'Office de Tourisme et la Communauté des Communes de Sarrebourg Moselle Sud, ont décidé de reconduire la manifestation "VALLEE DE LA BIEVRE EN FETE". Elle a toujours pour objectif de continuer à faire connaître les produits de notre territoire, à valoriser nos agriculteurs, artisans, commerçants, entreprises mais également pour promouvoir le savoir-faire des associations de la VALLEE DE LA BIEVRE.

Elle aura lieu le **dimanche 14 octobre de 10h00 à 18h00** sur l'ensemble du complexe de salles de NIDERVILLER.

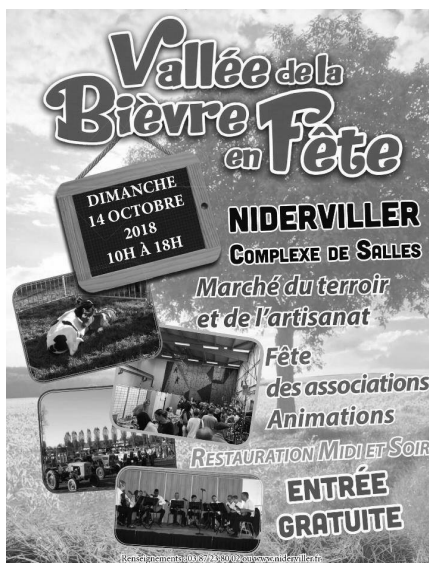
Renseignements pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie : **03 87 23 80 02**

Haies et arbres en limite de propriété :

Nous rappelons l'obligation aux locataires et propriétaires de terrains en bordure du domaine public de procéder à la coupe ou à l'élagage des haies et arbres dépassant la limite de propriété (*Les arbres d'une propriété ne doivent pas dépasser chez les voisins ni sur la voirie publique. Leur hauteur maximale est limitée à 2 mètres s'ils sont plantés à moins de deux mètres de la limite*)

Cette obligation est d'autant plus importante si le dépassement des végétaux gêne la circulation des piétons ou automobilistes sur les trottoirs ou les routes.

En cas de non respect de cette réglementation la commune se verra obligée de procéder aux travaux nécessaires et imputera les frais aux contrevenants.



Tennis club :

Reprise de l'école de tennis le samedi 15 septembre 2018. Sur les courts extérieurs, découverte de l'activité le samedi 8 septembre et mercredi 12 septembre à partir de 14h. Créneaux supplémentaires ouverts cette année pour l'activité baby et mini-tennis.

Renseignements auprès de :

Gilbert PARISET : 06 85 03 01 81 ou Alexia BERGMANN : 06 01 78 84 48.

Environnement :

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des végétaux ou tout autre produit nocif, en particulier des herbes humides ou matières plastiques qui dégagent énormément de fumée. Cette mesure s'applique sur l'ensemble du ban communal.

Tous dépôts de végétaux, gravats et autres doivent se faire dans l'une des sept déchetteries mise à votre disposition sur le Pays de Sarrebourg.

Les déjections canines :

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer votre chien.

Les prochaines manifestations à Niderviller :

Septembre

- dimanche 9 : Découverte du Patrimoine religieux par l'APN
- vendredi 14 : Assemblée Générale du Tennis Club
- dimanche 16 : Journée européenne du patrimoine par l'APN
- vendredi 21 : Assemblée Générale Donneurs de sang
- jeudi 20 au dimanche 23 : La péniche de la Région Grand Est vous accueille au port du Tannenheim pour diverses animations (cinéma, expositions, etc..)
- samedi 29 et dimanche 30 : fête patronale DIOUK'SBAND

Octobre

- vendredi 5 et samedi 6 : Distribution des brioches de l'amitié
- dimanche 14 : Vallée de la Bièvre en fête
- dimanche 28 : Assemblée Générale DIOUK'S BAND

Novembre

- vendredi 2 : Don du sang
- dimanche 11 : Commémoration Armistice 1918
- vendredi 16 : Assemblée Générale ARBORICULTEURS
- samedi 17 : Belote Pétanque Nidervilloise
- dimanche 18 : Marché de Noël du Club de Loisirs Créatifs
- dimanche 25 : Repas des Anciens.

Le Maire : Claude VOURIOT